

## RAPPORT DE LA REUNION DES DIS DU 15 MAI 2004

En réponse à l'appel lancé par la FPS, les DIS de France se sont réunis le 15 Mai 2004 à l'hôpital intercommunal de Créteil, Amphithéâtre DESCARTES. La FPS était représentée par son Président et son conseil d'administration (CA).

Plusieurs points essentiels concernant les revendications des DIS et leur stratégie d'action ont été soulevés.

1) la réunion a débuté par l'intervention du président de la FPS le Dr Jamil AHMIS rappelant l'importance de la nouvelle procédure de recrutement (NPR) qui complète la loi du 27 juillet 99 et qui permet d'harmoniser l'intégration des PADHUE dans la filière hospitalière française à partir de Mars 2005. Les DIS revendiquent aujourd'hui la reconnaissance de leur formation, certes, mais leur intégration dans le système hospitalier français ne pourra se faire que via la NPR.

Mais d'abord, qu'est-ce que la NPR ?

La NPR est un concours national par spécialité avec quota comprenant :

- Une épreuve de vérification des connaissances fondamentales dans la spécialité
- Une épreuve de vérification des connaissances pratiques dans la spécialité
- Une épreuve de connaissance de la langue française.

Après réussite au concours, il est exigé 3 années de fonctions hospitalières en tant qu'associé, sauf si celles-ci ont déjà été validées. Au décours de ces 3 années, il y a passage devant une commission pour prétendre à l'autorisation de l'exercice de médecine générale, puis secondairement à la qualification.

Possibilité de se présenter 2 fois au plus à ce concours .

2) Aujourd'hui, les DIS souhaitent que le décret d'application concernant la NPR les intègre pleinement et qu'il tienne compte de leurs cursus universitaire et hospitalier .Ils expriment des revendications qui sont les suivantes :

- le passage en commission sur dossier sans passer par les épreuves de connaissance fondamentales.
- le cas échéant, passer les épreuves mais hors quota et sans concours (Hors classement)
- l'ouverture de la NPR à toutes les spécialités au moins pendant les trois premières années, afin de pouvoir intégrer tous les DIS de façon équitable.
- la possibilité pour les praticiens arrivés après juillet 1999, d'exercer des fonctions hospitalières rémunérées en attendant leur intégration via la NPR.

3) Des élections ont eu lieu. Celles-ci ont permis de nommer le Dr Talal ANNANI, représentant des DIS. Il intégrera le CA (conseil d'administration de la FPS) et sera le porte-parole de tous les DIS. Il sera secondé par un collègue DIS, le Dr Rached TRIKI.

**4) Des actions imminentes ont été prévues :**

- **un communiqué de presse présentant la position des titulaires d'un DIS vis-à-vis de la NPR et nos revendications sera publié dans le quotidien du médecin après validation par le CA .**
- **la validation du rapport sur les DIS de France qui sera envoyé au ministère une fois le recensement exhaustif terminé.**
- **un RDV urgent sera pris auprès du cabinet ministériel afin de discuter des différents points soulevés ci-dessus.**
- **Des lettres d'appui remplies par les PU - PH et les chefs de service qui souhaitent soutenir leurs revendications, seront envoyées respectivement au ministre de la santé, au premier ministre, au président de la république, au président du conseil de l'ordre, au directeur des hôpitaux et une copie au président de la FPS. D'où l'importance de la collaboration de tous les DIS de France pour solliciter le maximum d'appui.**

**5) La demande de la reconnaissance scientifique du diplôme inter universitaire de spécialisation DIS auprès du ministère de l'éducation nationale a été évoquée et sera étudiée secondairement.**

**6) D'autres actions ont été évoquées mais non validées dans l'immédiat : sit-in, grève ...**

**Dr Rania BOUSTANY  
Dr Talal ANNANI  
FPS  
Pôle DIS**